

Prévention et gestion des déchets

Synthèse du rapport annuel 2016

2016





LE SERVICE GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS EN CHIFFRES

100%
des habitants
de l'agglomération
ont accès au tri
en porte-à-porte et/ou
en apport volontaire.

65 agents
soit **11%**
de l'effectif des agents
communautaires.

11 déchèteries et
2 plateformes
de déchets verts.



La Communauté d'Agglomération de La Rochelle est chargée de la prévention, de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets pour ses 164 332 habitants*. Elle est activement engagée dans une politique de réduction des déchets.

En 2016, elle a mis en place un nouveau service de collecte des encombrants en porte-à-porte pour les particuliers.

L'Agglo a également choisi le maître d'œuvre chargé de la réalisation de la première de ses déchèteries « nouvelle génération », qui sera implantée à Périgny, et a poursuivi le déploiement de la filière mobilier (dans 4 déchèteries).

Elle a bien sûr continué à informer et accompagner les habitants et acteurs locaux pour les inciter à changer leurs habitudes vis-à-vis des déchets, notamment via les animations proposées par les Ambassadrices du tri. Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets, de nombreuses actions ont été menées afin de développer le compostage individuel et collectif, promouvoir le réemploi ou encore sensibiliser au gaspillage alimentaire.

*** Tous les ratios du rapport annuel ont été calculés à partir de ce chiffre.**

EN 2016



103 040 tonnes
de déchets collectées (tous flux confondus)
soit 627 kg/hab.



2162 élèves sensibilisés
dans le cadre d'actions ludiques et pédagogiques
dans les écoles et centres sociaux.



1075 points d'apport
volontaire sur le territoire de l'Agglo.

Collecter, traiter, valoriser : des compétences au service de tous

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE EST AUTORITÉ ORGANISATRICE EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS. À CE TITRE, ELLE EN ASSURE LA PRÉVENTION, LA COLLECTE, LE TRI, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION.

LE SERVICE DÉCHETS GÈRE

› la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
› les contrats de service public relatifs aux différentes prestations ;
› le réseau de 11 déchèteries et 2 plateformes de déchets verts qui permettent aux habitants de déposer les déchets ménagers autres que les ordures ménagères : encombrants, gros cartons, bois, déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), gravats, déchets verts, produits toxiques, huiles usagées...

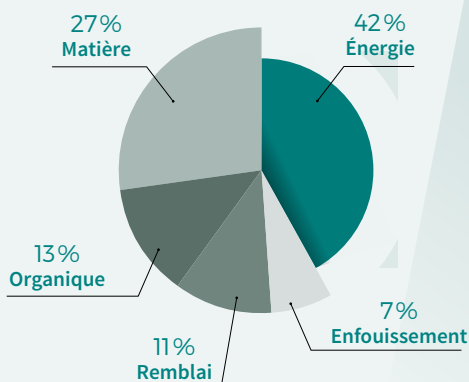
› l'Unité de compostage de déchets verts de Périgny ;
› l'Unité de Valorisation Énergétique d'ordures ménagères de Port-Neuf (La Rochelle) qui alimente un réseau de chauffage urbain ;
› le centre de tri Altriane, à Salles-sur-Mer.

Ces différentes prestations sont assurées soit en régie, soit par des opérateurs privés.

En 2016, la production globale de déchets est restée stable (+ 0,5 %), soit 103 040 tonnes produites pour 164 332 habitants (627 kg/an/habitant).

93% des déchets
sont valorisés

LES FILIÈRES DE VALORISATION :



Valorisation énergétique

42% des déchets collectés sont incinérés (100% des ordures ménagères). La récupération de l'énergie dégagée permet de produire de la chaleur alimentant un réseau de chauffage urbain et de la vapeur utilisée dans l'industrie (SOLVAY).

Valorisation de matière

27% des tonnages collectés sont des matériaux recyclables triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

Valorisation organique

13% des tonnages traités sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost est revendu à des agriculteurs, paysagistes, particuliers...

Valorisation par remblai

11% des tonnages sont des gravats réutilisés, sans transformation, en remblaiement.

Enfouissement

7% des déchets sont destinés à la mise en enfouissement.



3 sites de compostage

partagé en pied d'immeuble ont été installés fin 2016.

30 animations

ont été proposées sur le thème du gaspillage alimentaire.

2 340 visiteurs

ont été sensibilisés à la problématique des déchets à l'occasion de la Foire Expo de La Rochelle.



La prévention des déchets

Au-delà de la collecte et du traitement, le rôle de la collectivité est de contribuer à la « prévention des déchets », c'est-à-dire à **la réduction de la quantité de déchets produits et collectés ainsi qu'à la diminution de leur nocivité**. L'Agglo accompagne la prise de conscience collective sur cette question et invite habitants, administrations, scolaires et entreprises à **adopter de nouveaux comportements**.

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, soutenu financièrement par l'Ademe, l'Agglo met tout en œuvre pour atteindre un objectif de réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilées produites sur son territoire d'ici 2018 ; soit 27 kg en moins par habitant.



LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2016 :

- › Afin de **développer le compostage individuel**, l'Agglo a organisé 2 journées spéciales « vente de composteurs » et de nombreuses animations dédiées. Elle a également accompagné la **mise en place de sites de compostage** en pied d'immeuble (3 sites inaugurés en 2016) et au sein de 9 établissements (dont 7 restaurants scolaires).
- › L'Agglo a accompagné l'organisation de « **zones de gratuité** » (dons, échanges de vêtements...) afin de favoriser la multiplication des initiatives sur le territoire.
- › Pour inciter les habitants à **réparer plutôt qu'à jeter**, une « semaine de la réparation » et des « cafés réparation » ont été organisés.
- › Des animations de **sensibilisation au gaspillage alimentaire** auprès des scolaires et acteurs relais ont été menées.
- › À l'occasion de la **Foire Expo de La Rochelle**, l'Agglo a choisi de dédier entièrement son stand à la thématique des déchets sous l'enseigne « Jetons moins, jetons mieux » (cf. p 11).
- › Une étude de faisabilité pour la **mise en place d'un projet de recyclerie** sur le territoire a été menée.

Les emballages recyclables : collecte et traitement

La collecte sélective est réalisée une fois par semaine tout au long de l'année. Elle est assurée en bacs roulants pour environ 90% des usagers et en sacs-poubelles lorsqu'il est impossible d'utiliser ou stocker les bacs. Ce service fonctionne le soir à La Rochelle et le matin dans les 27 autres communes.

En 2016, l'Agglo a poursuivi son programme d'implantation de conteneurs enterrés afin, notamment, de sécuriser la gestion des déchets (suppression des locaux poubelles), d'améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte et d'en faciliter l'accessibilité.

Le parc sur l'ensemble de l'agglomération était, fin 2016, de 536 conteneurs enterrés et 539 aériens, soit un total de **1 075 points d'apport volontaire**.

51% de ces conteneurs sont dédiés au verre. En 2016, 6 542 tonnes de verre ont été collectées soit 39,8 kg/hab/an (+ 0,5 kg comparé à 2015).

C'est à Altriane, le centre de tri de Salles-sur-Mer, que convergent les bacs jaunes et autres emballages recyclables collectés sur l'agglomération. En 2016, parmi les **24 695 tonnes réceptionnées, 73% ont été traitées sur la chaîne de tri**. Les 27% restants sont directement évacués (verre) ou conditionnés (mis en balles).

Le taux de refus des déchets réceptionnés à Altriane (erreurs de tri) est en hausse : 15% en 2016 (10,6% en 2015).



122 kg
d'emballages
recyclables

triés par an
et par habitant.

19 937
tonnes

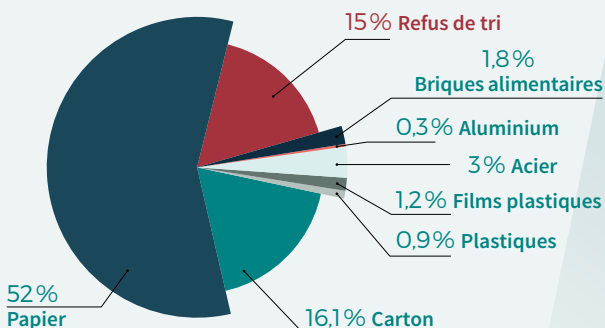
d'emballages recyclables
collectées en 2016
sur l'Agglo.

6 542
tonnes de verre

collectées sur le territoire,
soit une performance
de 39,8 kg/hab/an.

EN 2016, LE CONTENU DE VOS BACS ET SACS JAUNES À LA LOUPE

(d'après les tonnages réceptionnés à Altriane)





Les ordures ménagères : collecte et traitement

En 2016, la collecte des ordures ménagères est, pour la majorité des communes, réalisée une fois par semaine du 15 septembre au 14 juin et deux fois par semaine en période estivale, du 15 juin au 14 septembre. **Elle est assurée en bacs roulants pour environ 90% des usagers.**

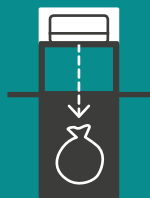
Dans 9 communes (anciennement Plaine d'Aunis), les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine toute l'année.



En 2016, **42 720 tonnes** ont été collectées sur le territoire (en porte-à-porte ou Points d'Apport Volontaire). Cela représente 260 kg/hab/an (soit une baisse de 2,2 kg comparé à 2015). La totalité de ces ordures ménagères est acheminée vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Chef-de-Baie, à La Rochelle.

L'incinération des déchets dégage de la chaleur qui permet d'alimenter **un réseau de chauffage urbain (5 000 équivalents logements)** et de fournir de la vapeur à l'industriel SOLVAY à La Rochelle.

En 2016, **56 288 tonnes de déchets ont été traitées par l'UVE** soit une baisse de 1% comparé à 2015 (tonnages stables depuis 2010). 71% de ces déchets sont des ordures ménagères collectées sur l'agglomération. L'UVE réceptionne également 15% de déchets industriels.



243
conteneurs
enterrés

dédiés aux ordures
ménagères sont répartis
sur l'agglomération.

260 kg
d'ordures
ménagères

sont produits par an
et par habitant.

Les analyses et contrôles annuels effectués par un organisme extérieur et accrédités par le bureau de contrôle APAVE (rejets atmosphériques, résidus de l'incinération, radioactivité des déchets entrants...) sont conformes à la réglementation en vigueur.



Un nouveau service de collecte pour les encombrants

Vieilles literies, armoires et canapés cassés, usés, vieux vélos... comment faire pour les jeter quand ils n'entrent pas dans le coffre de la voiture ? En octobre 2016, l'Agglo a mis en place un nouveau service de collecte des encombrants en porte-à-porte, pour les particuliers. Un n° vert spécial est à disposition des usagers pour prendre rendez-vous. Un « passage » est décompté du « Pass déchèteries », dans la limite de 3 fois par an pour le même logement.

L'Agglo a confié le marché d'enlèvement des encombrants à une structure d'insertion locale, Blan'Cass, afin de favoriser l'emploi de personnes en situation d'exclusion.

DES CONTENEURS POUR LES TEXTILES

Propres et dans un sac, les vêtements, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie peuvent être déposés dans les bornes de récupération de textiles mises en place par l'Agglo dans l'ensemble des communes. Même usés ou déchirés, les textiles sont valorisés. Seuls les oreillers et couettes ne sont pas acceptés (à déposer en déchèterie).



509
tonnes de textiles
collectées en 2016
(stable comparé à 2015).

120
bornes
dédiées installées
sur le territoire.





Les déchèteries et les plateformes d'apport des déchets verts

L'Agglo met à la disposition de ses habitants 11 déchèteries et 2 plateformes dédiées aux déchets verts (Aytré et Puilboreau). Réservés aux particuliers, ces équipements permettent de déposer les déchets spécifiques, volumineux ou dangereux non pris en charge par la collecte en porte-à-porte, puis de les acheminer vers les filières de traitement ou de valorisation adaptées. Ce service est accessible avec un « Pass déchèteries » nominatif.

En 2016, 39 756 tonnes de déchets ont été collectées en déchèteries : soit une augmentation de 1,1 % comparé à 2015. Avec 241,9 kg déposés, les apports annuels par habitant ont augmenté de 0,9 kg.

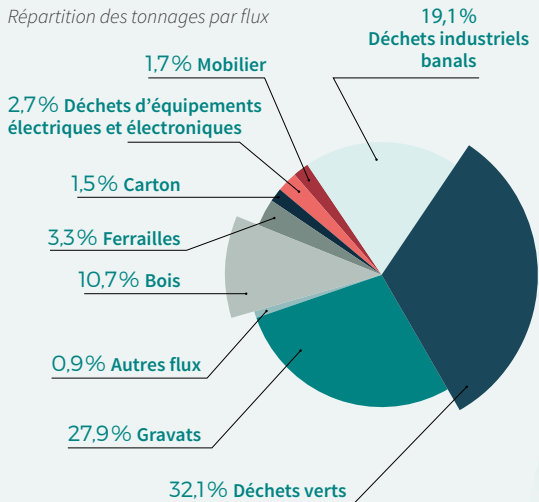
L'Agglo, qui a validé le principe de création d'un nouveau réseau comprenant à terme 6 déchèteries (dont 3 de grande capacité) en remplacement des 13 existantes, a choisi le maître d'œuvre pour la réalisation de la première de ces déchèteries « nouvelle génération » située à Périgny.

Elle a également poursuivi le **déploiement de la filière « mobilier »** avec la mise en place de bennes dédiées sur les déchèteries de Lagord, Saint-Médard d'Aunis et Saint-Xandre.



DÉCHÈTERIES 2016

Répartition des tonnages par flux



L'Unité de compostage

L'Agglo fabrique également **du compost à partir des déchets végétaux collectés dans les déchèteries** ou issus de l'entretien des espaces verts. Ce compost éco labellisé est ensuite commercialisé en vrac. Cette transformation se fait sur une unité spécialisée à Périgny (Les Rochettes, RD 111).

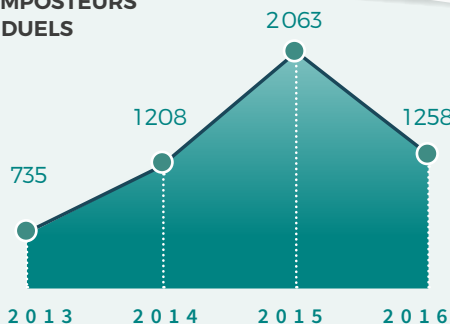
En 2016, 18 355 tonnes de déchets verts ont transité par cette unité, soit une légère diminution comparé à 2015 (- 3,7 %).

Parmi ces tonnages, 7 938 tonnes de déchets verts ont permis de « fabriquer » 2 306 tonnes de compost : 1 186 tonnes ont été vendues directement aux particuliers et 1 120 tonnes à des professionnels.

En avril et octobre 2016, des ventes exceptionnelles de compost et de composteurs ont été organisées à l'unité de compostage : soit 635 composteurs et 207 tonnes de compost vendus à cette occasion.



ÉVOLUTION DES VENTES DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS



39 756
tonnes

de déchets collectées
en déchèteries.

430 946
passages

dans les déchèteries en 2016
(-1,8% comparé à 2015).

2 306
tonnes

de compost vendues
à l'Unité de compostage.

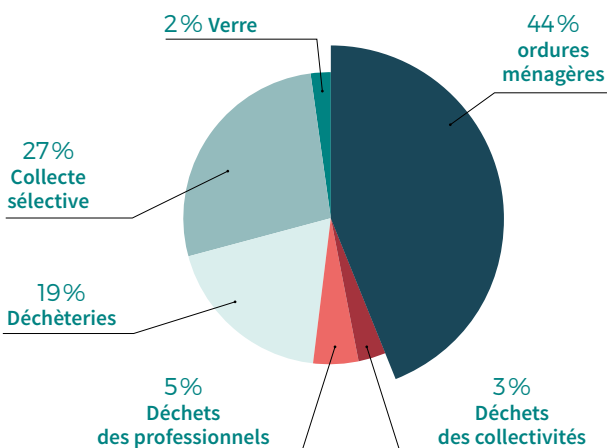


Les coûts et indicateurs financiers

L'Agglo utilise la méthode « Compta Coût », mise au point par l'Ademe, qui retraite les données du compte administratif de façon à organiser les données annuelles par flux de déchets ou par activité.

En 2016, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 23,3 M€, soit une baisse de 2,8% comparé à 2015.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



**144,3 € /
tonne**

et

**79,4 € /
habitant**

c'est le coût aidé HT pour l'Agglo en 2016.

Les recettes de fonctionnement (y compris la reprise de l'excédent dégagé en 2015) **ont atteint 29,7 M€.** La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 66 % des recettes et les produits industriels 19 % (vente de matière, prestations réalisées pour des tiers tels que le syndicat mixte CYCLAD...).

En 2016, le produit de la redevance spéciale (taxe payée par les producteurs non ménagers) a atteint 338 K€ (343 K€ en 2015).

Les dépenses réelles d'investissement (acquisition de bacs roulants et bennes, du terrain pour la future déchèterie de Périgny...) **se sont élevées à 2,8 M€** et sont en diminution comparé à 2015 (- 0,7 M€).

En 2016, le coût aidé HT pour l'Agglomération est de 144,3 €/tonne et 79,4 €/habitant. Comparés au référentiel Ademe, les coûts aidés à la tonne et à l'habitant sont moins élevés que la moyenne nationale (166 €/tonne et 89 €/habitant).

Grâce à une optimisation continue de son service, le coût de gestion des déchets de l'Agglo se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale. Maîtrisée, l'évolution des coûts résulte de l'optimisation des marchés et de l'amélioration de la qualité du service (bacs, conteneurs enterrés...).

La production de déchets par habitant et par an reste cependant importante. Le programme local de prévention en cours est un levier d'actions essentiel sur ces questions et nécessite la mobilisation de tous.

La sensibilisation à la réduction et au tri des déchets

3 ambassadrices du tri interviennent sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'animations scolaires ou d'événementiels. **En 2016, elles ont sensibilisé 2 162 élèves/jeunes dans les écoles et centres sociaux et 1 828 personnes** (dont 1 208 enfants) dans le cadre de visites organisées au centre de tri Altriane.

Elles ont également animé, tout au long de l'année, des ateliers et des stands à l'occasion de diverses manifestations telles que la Fête du Port de pêche de La Rochelle, la Foire Exposition, l'accueil des nouveaux étudiants, la zone de gratuité du Conservatoire de Musique et de Danse, l'exposition sur le Climat... **3 895 personnes ont ainsi été sensibilisées.**

En terme de communication, l'année 2016 a été marquée par l'accompagnement des actions du Programme Local de Prévention des Déchets et plus particulièrement :

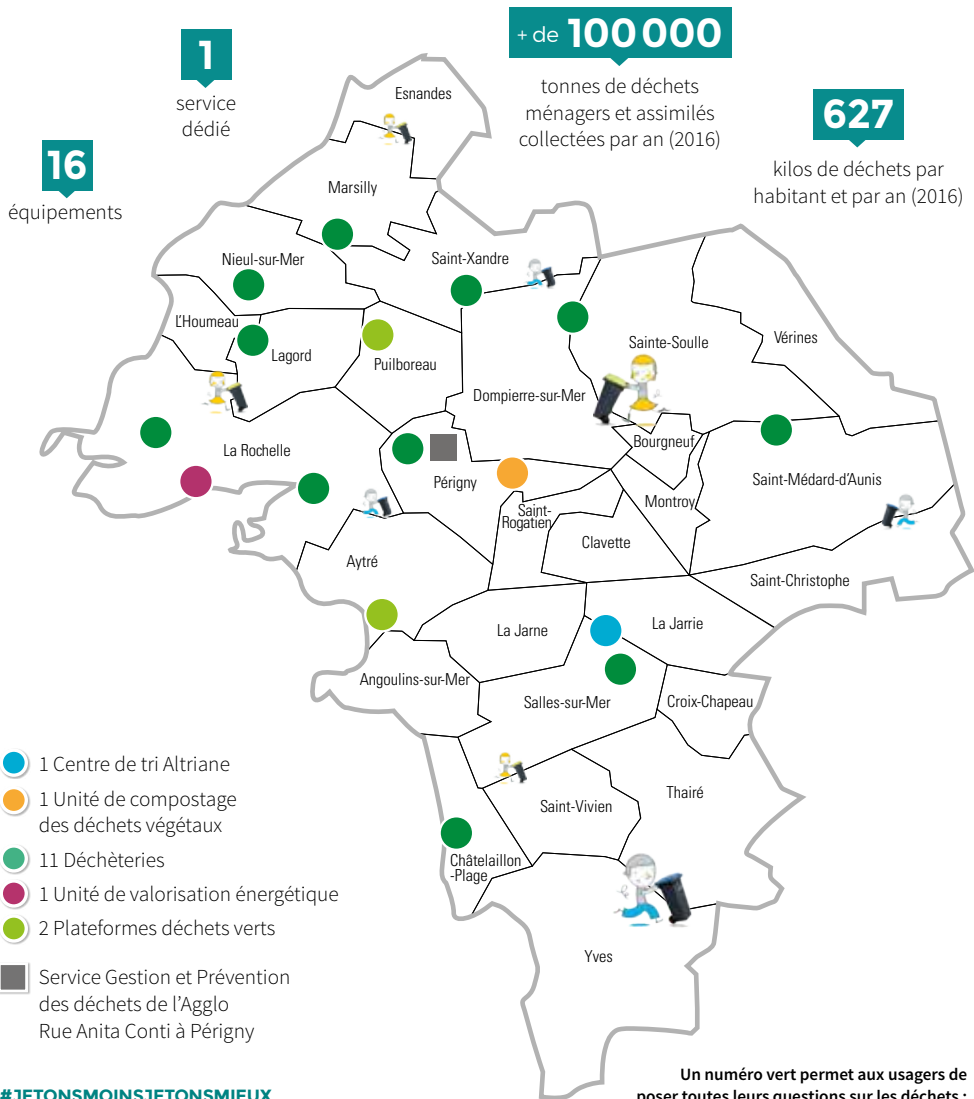
- › la mise en place d'un stand entièrement consacré aux déchets « **Jetons moins, jetons mieux** » dans le cadre de la Foire Exposition de La Rochelle : organisation des jeux « La roue de la fortune » et « Le bon tri » et d'ateliers thématiques sur l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire, le compostage, le Furoshiki...
- › la promotion du compostage individuel : éditions d'affiches, tracts, organisation de ventes exceptionnelles...
- › l'organisation de « La Semaine de la réparation » (dépliants, insertions publicitaires, spots radio...);
- › la médiatisation du Défi Familles à Energie Positive 2016-2017, étendu aux déchets en cours d'année.



Perspectives 2017

- › Démarrage du nouveau contrat de collecte 2017/2022.
- › Mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries.
- › Travaux de modernisation du process de tri au centre Altriane et refonte du parcours pédagogique.
- › Mise en place de nouvelles consignes de tri pour les plastiques.
- › Mise en œuvre d'un système de télérelève sur les conteneurs d'apport volontaire permettant une gestion en temps réel et à distance.
- › Poursuite des actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre du PLPD.

LES DÉCHETS SUR L'AGGLO C'EST :



#JETONSMOINSJETONSMIEUX

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle

Un numéro vert permet aux usagers de
poser toutes leurs questions sur les déchets :

0 800 535 844 Service & appel
gratuits

dechets@agglo-larochelle.fr